



Arcachon, le 13 mars 2020

Le Chef d'Etablissement

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : Dispositifs d'accompagnement pour assurer une continuité pédagogique pendant la période d'éloignement des élèves de Saint Elme.

Lors de son allocution aux français le 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 Mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, dans le contexte de l'épidémie COVID 19. Les élèves vont poursuivre leurs apprentissages à domicile, avec l'aide et le soutien de leurs professeurs, en s'appuyant sur Classroom et le logiciel de Google Hangouts Meet.

La mesure d'éloignement vise à limiter la diffusion de la maladie causée par le Coronavirus. Cette mesure de fermeture ne constitue évidemment pas le début d'une nouvelle période de vacances scolaires.

Votre enfant va en effet bénéficier pendant la période d'éloignement de Saint Elme d'une continuité pédagogique. Cette continuité permet de préserver un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'en faire acquérir de nouvelles, en gardant les objectifs d'une année scolaire ordinaire.

Les décisions annoncées par le Président de la République hier soir engendrent de nombreuses conséquences et soulèvent de nombreuses questions auxquelles nous vous apporterons des réponses au fur et à mesure que nous les aurons obtenues et concertées avec le Ministre de l'Education Nationale. Nous continuerons à vous informer aussi souvent que de besoin.

Nous vous informons que nous ne disposons d'aucune information concernant les examens. Nous pouvons seulement vous confirmer que les épreuves de langues vivantes du 18 mars, en terminale, sont reportées à une date ultérieure.

Continuité pédagogique

Pour votre enfant, l'équipe pédagogique de l'établissement a décidé que la continuité pédagogique est mise en place de la manière suivante :

Un nouvel emploi du temps, pour chaque classe vous sera communiqué sur école directe lundi 16 mars. La continuité pédagogique sera assurée à partir du mardi 17 mars sous la forme suivante :

1) **Chaque matin**, du lundi (excepté le lundi 16 mars) au vendredi, de 4 à 5 séquences de cours, d'une durée de 40 minutes chacune en **visioconférence** à l'aide du logiciel google Hangouts Meet.

2) **L'après midi** est réservée au **travail personnel**, aux exercices. Les professeurs seront joignables sur Classroom entre 15h et 17h pour accompagner et répondre aux questions des élèves.

3) Chaque élève sera suivi par un **tuteur** qui s'assurera, au moins tous les deux jours, d'une **continuité pédagogique efficiente** pour chaque élève.

Vous recevrez lundi 16 mars en fin de journée un emploi du temps, une notice détaillée pour rejoindre et participer à une visioconférence « Hangouts Meet » et le nom du tuteur de votre enfant.

Problème technique

Pour les élèves ne disposant pas d'un accès à Internet, des documents, activités ou travaux à réaliser, seront préparés par les professeurs. Ils seront accessibles dans Classroom. Saint Elme accueillera les parents pour imprimer ces documents.

Pour toutes questions liées à des problèmes techniques/informatiques, vous pouvez contacter Monsieur Rahier sur accueil@stelme.fr

Permanence d'accueil

Les questions pédagogiques (et uniquement celles-ci) se traitent avec les professeurs, via Classroom.

Les questions techniques sont à poser à Monsieur Rahier sur accueil@stelme.fr .

Les questions d'implication de l'élève dans la continuité pédagogique sont abordées avec le tuteur, via l'adresse mail que nous vous communiquerons.

Toute autre question, toute remarque est à écrire au service administratif à secretariatdir@stelme.fr ou par téléphone au 05-56-54-92-23.

Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de tous, et particulièrement de l'équipe pédagogique de l'établissement pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité, au service des progrès de tous les élèves.

Je vous assure de notre entier dévouement

Olivier Sennès

